BIBLIOTHÈQUE
ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Législation québécoise relative à la condition féminine (Classement thématique)

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Juin 2026

Réalisation : Mélissa Morin, Service des affaires bilatérales et européennes. Juin 2021

Mise à jour : Marie-Hélène Fournier. Bibliothèque. Service de l'information. Juin 2026

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Notes explicatives

- *Ont été examinées les lois adoptées au Québec depuis l'Acte constitutionnel de 1791[1], soit successivement par l'Assemblée législative du Bas-Canada, l'Assemblée législative du Québec et l'Assemblée nationale du Québec.*
- *Ont été retenues les lois ayant eu une incidence sur les conditions de vie et de travail des femmes, incluant celles relatives à la réalité sociale des femmes et dont les incidences, sans cibler spécifiquement les femmes, ont majoritairement touché les femmes.*
- *Les hyperliens apposés sur les titres des lois réfèrent au document de la loi sanctionnée. Lorsque disponibles, des liens vers les débats parlementaires et/ou vers les étapes de cheminement du projet de loi ont été ajoutés.*
- *Les lois sélectionnées sont classées sous la thématique principale qu'elles abordent, bien que certaines lois puissent toucher à plusieurs thématiques différentes. Le classement est fourni à titre indicatif.*
- *Cette liste est disponible à titre informatif et ne constitue pas une recension exhaustive.*

[1] À noter que l'Acte constitutionnel de 1791 ayant été adopté par le Parlement britannique, il n'a pas été inclus dans le présent répertoire. Soulignons toutefois que l'Acte constitutionnel fut l'une des premières avancées législatives pour les femmes du Bas-Canada : il a donné la qualité d'électeurs à tous les propriétaires, à partir d'un certain seuil, sans distinction de sexe. Certaines femmes propriétaires au Bas-Canada ont ainsi pu exercer leur droit de vote et ce, jusqu'en 1849 alors que l'Assemblée législative adoptait un projet de loi visant à interdire le droit de vote des femmes.

Table des matières

Autonomie financière 4
Éducation et carrière professionnelle 9
Famille et parentalité 15
Régimes de retraite 26
Vie civile et droits politiques 27
Bibliographie sélective 37

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

5 mars 1915

Loi amendant le Code civil relativement aux successions

Cette loi a été sanctionnée le 5 mars 1915 et amendait le Code civil afin notamment de reconnaître la veuve comme héritière légitime de son mari. Jusqu'alors, suivant la Coutume de Paris, la conjointe survivante n'héritait de son époux qu'à défaut de tout parent jusqu'au douzième degré.

17 mars 1919

Loi pourvoyant à la fixation d'un salaire minimum pour les femmes

Présentée par le ministre du Travail Louis-Alexandre Taschereau et sanctionnée le 17 mars 1919, cette loi a été connue sous le nom de Loi du salaire minimum pour les femmes. Elle visait à freiner la baisse rapide des salaires des ouvrières dans le contexte d'après-guerre en instaurant une commission chargée d'examiner les conditions de travail et le salaire des femmes dans les établissements industriels. La loi accorde le pouvoir à la Commission de fixer des salaires minimaux sans néanmoins définir de barèmes. Elle maintient également la discrimination entre le travail des femmes et des hommes.

Lien connexe : Débats parlementaires

19 février 1932

Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes

Cette loi a été présentée par le ministre du Travail Charles-Joseph Arcand et sanctionnée le 19 février 1932. Elle étend la portée de la Loi du salaire minimum des femmes aux établissements commerciaux en plus des établissements industriels.

Lien connexe : Débats parlementaires

15 mars 1933

Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes

Présentée par le ministre du Travail Charles-Joseph Arcand et sanctionnée le 15 mars 1933, cette loi oblige tout patron à tenir un registre de paie permettant de consigner les salaires versés aux employées. Des amendes sont également prévues pour les employeurs ne respectant pas les ordonnances de la Commission du salaire minimum des femmes.

Lien connexe : Débats parlementaires

20 avril 1934

Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Sanctionnée le 20 avril 1934, cette loi stipule, d'une part, que les décisions de la Commission du salaire minimum des femmes doivent être affichées par l'employeur dans un endroit visible pour les travailleuses concernées et, d'autre part, que toute convention entre employeurs et employées fixant un salaire inférieur à celui établi par une ordonnance de la Commission est nulle.

18 mai 1935

Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes

Cette loi, sanctionnée le 18 mai 1935, étend la portée de la Loi du salaire minimum des femmes aux hôtels, clubs et restaurants des villes de plus de 5 000 habitants et augmente les amendes des employeurs contrevenant aux ordonnances de la Commission du salaire minimum des femmes.

12 décembre 1969

Loi de l'aide sociale

Présentée par le ministre de la Santé, du Bien-être social et de la Famille Jean-Paul Cloutier et sanctionnée le 12 décembre 1969, cette loi permet à des femmes monoparentales, cheffes de famille, de toucher des prestations d'aide financière sans avoir à se soumettre aux conditions restrictives de l'ancienne Loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses.

Lien connexe : Débats parlementaires

1er décembre 1971

Loi de l'indemnisation des victimes d'actes criminels

Présentée par le ministre de la Justice Jérôme Choquette et sanctionnée le 1er décembre 1971, cette loi permet notamment aux dépendants d'une personne décédée à la suite d'actes criminels de recevoir l'indemnisation prévue. Elle permet également d'accorder à la mère une rente mensuelle pour l'entretien d'un enfant né à la suite d'un viol.

Lien connexe : Débats parlementaires

22 décembre 1977

Loi sur l'assurance automobile

Cette loi a été présentée par la ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières Lise Payette et sanctionnée le 22 décembre 1977. Cette loi, qui prévoit une indemnité de remplacement de revenu à la victime d'un accident d'automobile, prévoit également une telle indemnité pour les personnes travaillant au foyer sans rémunération. Ces dernières peuvent réclamer des frais occasionnés par leur incapacité à accomplir leurs tâches habituelles, par exemple la garde d'enfants ou l'entretien ménager.

Lien connexe : Débats parlementaires

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

8 juin 1978

Loi modifiant la Loi sur le salaire minimum

Présentée par le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre Pierre-Marc Johnson et sanctionnée le 8 juin 1978, cette loi permet dorénavant à la Commission du salaire minimum de prévoir, par ordonnance, des congés de maternité et les indemnités afférentes pour les salariées d'une entreprise. Elle offre également un recours légal aux travailleuses ayant obtenu un congé de maternité par ordonnance et ayant été par la suite congédiée, suspendue ou déplacée.

Lien connexe : Débats parlementaires

22 juin 1979

Loi sur les normes du travail

Présentée par le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre Pierre-Marc Johnson et sanctionnée le 22 juin 1979, cette loi remplace la Loi sur le salaire minimum et prévoit davantage de mesure en faveur des travailleuses enceintes. La loi interdit à un employeur de congédier, de suspendre ou de déplacer une salariée parce qu'elle est enceinte. La travailleuse enceinte peut par ailleurs demander un transfert de poste si ses conditions de travail comportent des dangers physiques pour elle ou l'enfant à naître. De plus, cette loi accorde au gouvernement un pouvoir de règlementation sur le droit à un congé de maternité, l'indemnité afférente, les modalités d'application, la durée et la répartition dudit congé. Enfin, cette loi s'applique à toute personne salariée, y compris les personnes employées par un particulier pour effectuer des travaux ménagers.

Lien connexe : Débats parlementaires

21 novembre 1996

Loi sur l'équité salariale

Présentée par la ministre responsable de la Condition féminine Louise Harel et sanctionnée le 21 novembre 1996, cette loi vise à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des catégories d'emplois à prédominance féminine. La loi oblige les entreprises à effectuer les ajustements salariaux nécessaires afin d'accorder, pour un travail équivalent, la même rémunération aux personnes salariées occupant des emplois à prédominance féminine que celle accordée pour les emplois à prédominance masculine.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

18 décembre 2002

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Cette loi a été présentée par Linda Goupil, ministre de la Solidarité sociale, et sanctionnée le 18 décembre 2002. Elle vise à guider le gouvernement et les différents acteurs de la société dans la lutte contre la pauvreté. La loi indique notamment que les actions menées par le gouvernement et par l'ensemble de la société doivent dans leur conception et dans leur mise en œuvre viser notamment à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant une analyse différenciée selon les sexes.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

28 mai 2009

Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale

Présentée par le ministre du Travail David Whissel et sanctionnée le 28 mai 2009, cette loi modifie la Loi sur l'équité salariale adoptée en 1996 afin d'y assujettir toute entreprise qui atteint une moyenne de 10 salariés ou plus au cours d'une année civile. Elle prévoit également un délai maximal pour réaliser un programme d'équité salariale et oblige tout employeur à produire une évaluation de son programme d'équité salariale ainsi qu'une déclaration annuelle sur l'application de la loi dans son entreprise.

10 avril 2019

Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale

Présentée par Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et sanctionnée le 10 avril 2019, cette loi modifie la Loi sur l'équité salariale afin d'éviter toute discrimination dans le processus d'évaluation de l'équité salariale dont doivent se prévaloir les employeurs assujettis à la loi. La loi prévoit également un mécanisme pour permettre aux personnes salariées de faire valoir leurs droits plus efficacement et pour faciliter le traitement des plaintes.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

23 mai 2013

Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, la Loi visant à favoriser le civisme et certaines dispositions du Code civil relatives à la prescription

Cette loi, présentée par le ministre de la Justice Bernard St-Arnaud et sanctionnée le 23 mai 2013, modifie la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels afin que puissent être payés certains frais engagés pour la résiliation d'un bail résidentiel dans un contexte de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel. Cette loi modifie également le Code civil du Québec en portant à 30 ans le délai de prescription applicable lorsqu'un acte causant un préjudice résulte d'une agression à caractère sexuel, de la violence subie pendant l'enfance ou de la violence d'un conjoint ou un ancien conjoint. La loi précise que le point de départ de la prescription applicable n'est pas au moment de l'acte criminel, mais au moment où la victime a connaissance que son préjudice est attribuable à cet acte.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

7 décembre 2023

Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Extrait des notes explicatives : « La loi modifie la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires pour y ajouter une infraction pour la consultation non autorisée d'un dossier et modifier le délai de prescription applicable à certaines infractions prévues par cette loi. Elle modifie la Loi sur l'administration fiscale et la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires afin d'ajuster le montant des amendes relatives aux infractions de consultation, de communication et d'utilisation de renseignements personnels. (…) La loi modifie la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires afin de prévoir qu'un avis d'hypothèque légale peut être notifié au débiteur par poste recommandée et que l'exemption de fournir une sûreté soit étendue à un débiteur qui reçoit des prestations de supplément de revenu garanti ou d'aide financière de dernier recours.»

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

4 décembre 2024

Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions

Extrait des notes explicatives : « La loi modifie également la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires afin : 1° de mettre en place une mesure permettant la suspension du permis de conduire ou du droit d'en obtenir un d'un débiteur alimentaire qui a accumulé des arrérages équivalant à au moins six mois de versements de pension alimentaire ainsi que la levée d'une telle suspension, à certaines conditions; 3 2° de prévoir que le délai de prescription du recours pour rendre inopposable la cession d'un bien, en deçà de sa juste valeur marchande, par un débiteur alimentaire en défaut à une personne avec qui il a un lien de dépendance, passe de trois à quatre ans et que ce délai commence à courir à la date de la connaissance, par Revenu Québec, de la cession du bien; 3° de prévoir qu'une sûreté exigible pour garantir le paiement d'une pension alimentaire ne peut être fournie que sous la forme d'une somme d'argent. »

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Éducation et carrière professionnelle

25 avril 1903

Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre dame Irma LeVasseur au nombre de ses membres, après examen

Alors que les universités canadiennes n'acceptaient pas les femmes dans leurs facultés de médecine, Irma LeVasseur obtient son doctorat en médecine au Minnesota et devient la première femme à être admise au Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec et à pratiquer la médecine au Québec grâce à un projet de loi privé sanctionné le 25 avril 1903.

29 avril 1941

Loi concernant le Barreau

Présentée par le procureur général Wilfrid Girouard et sanctionnée le 29 avril 1941, cette loi permet aux femmes d'être admises au Barreau et de pratiquer le droit au Québec.

Lien connexe : Par ici la démocratie

13 mars 1942

Loi modifiant la Loi de l'instruction publique

Cette loi sanctionnée le 13 mars 1942 permet notamment aux femmes de devenir commissaires scolaires.

23 février 1956

Loi modifiant la Loi du notariat

Cette loi présentée par Joseph-Léonard Blanchard et sanctionnée le 23 février 1956 vient modifier la Loi du notariat en stipulant que « seuls les citoyens canadiens de l'un ou l'autre sexe peuvent être admis à l'étude du notariat », ouvrant ainsi aux femmes l'admission à la Chambre des notaires du Québec. Bérengère Gaudet deviendra la première femme à exercer la profession de notaire au Québec le 11 octobre 1960.

Lien connexe : Débats parlementaires

9 avril 1976

Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels

Présentée par la ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières Lise Bacon et sanctionnée le 9 avril 1976, cette loi abroge certaines dispositions de l'article 7 de la Loi des syndicats professionnels qui empêchaient une femme mariée de faire partie d'un syndicat professionnel si son mari s'y opposait.

Lien connexe : Débats parlementaires

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

23 juin 1981

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique

Présentée par la ministre de la Fonction publique Denise Leblanc-Bantey et sanctionnée le 23 juin 1981, cette loi permet dorénavant à la ministre ou au ministre de la Fonction publique de mettre en place des mesures visant à assurer l'égalité en emploi au sein de la fonction publique québécoise, notamment en matière de recrutement et de promotion des femmes, des communautés culturelles et des personnes ayant un handicap pour soutenir l'égalité des chances.

Lien connexe : Débats parlementaires

22 décembre 1983

Loi sur la fonction publique

Présentée par la ministre de la Fonction publique Denise Leblanc-Bantey et sanctionnée le 22 décembre 1983, cette loi mandate le Conseil du trésor pour l'implantation des programmes d'accès à l'égalité au sein de la fonction publique afin de contrer la discrimination dont pouvaient être victimes certains groupes, incluant les femmes. La loi prévoit également une modification de la procédure d'embauche permettant d'augmenter les chances des femmes d'obtenir un emploi conformément au programme d'accès à l'égalité.

Lien connexe : Débats parlementaires

8 juin 1990

Loi sur l'aide financière aux étudiants

Présentée par Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, et sanctionnée le 8 juin 1990, cette loi remplace la Loi sur les prêts et bourses aux étudiants et prévoit notamment de ramener à zéro la contribution minimale au programme de prêts et bourse des personnes étudiantes ayant des enfants à charge. Pour les responsables de familles monoparentales, majoritairement des femmes, la loi permet également le versement anticipé d'une partie de l'aide financière accordée.

Lien connexe : Débats parlementaires

22 juin 1990

Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes

Présentée par le ministre de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté, cette loi a été sanctionnée le 22 juin 1990 afin d'autoriser la pratique des sages-femmes dans le cadre de huit projets-pilotes pour une durée d'environ six

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

ans. La loi prévoit que la ou le ministre responsable doit ensuite faire rapport au gouvernement sur l'opportunité de permettre ou non la pratique des sages-femmes et, le cas échéant, sur l'organisation de la profession.

Lien connexe : Débats parlementaires

20 décembre 1990

Loi modifiant la Loi sur les producteurs agricoles

Cette loi, présentée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Yvon Picotte et sanctionnée le 20 décembre 1990, modifie l'article 1 de la Loi sur les producteurs agricoles afin de permettre et de reconnaître la création de syndicats agricoles ayant notamment pour objet de promouvoir l'étude, la défense et le développement des intérêts liés à la condition féminine ou à la relève agricole de ses membres.

Lien connexe : Débats parlementaires

4 septembre 1991

Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives

Apportant une révision complète de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, cette loi, présentée par le ministre de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté et sanctionnée le 4 septembre 1990, prévoit notamment que la nomination de nouveaux membres dans les conseils d'administration des établissements publics de santé doit être faite de façon à assurer une représentation la plus équitable possible des femmes et des hommes. Des mesures sont également prises pour faciliter l'accès à des postes de direction pour les personnes qualifiées issues de groupes sous-représentés, dont les femmes.

Lien connexe : Débats parlementaires

17 juin 1998

Loi prolongeant l'effet de certaines dispositions de la Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes

Présentée par le ministre de la Santé et des Services sociaux Jean Rochon et sanctionnée le 17 juin 1998, cette loi prolonge certaines dispositions de la Loi adoptée en 1990 afin de poursuivre la pratique des sages-femmes dans les projets-pilotes en cours en attendant la présentation d'un projet de loi autorisant et encadrant la pratique des sages-femmes.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

19 juin 1999

Loi sur les sages-femmes

Sanctionnée le 19 juin 1999, cette loi a été présentée par Linda Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, et confirme la légalisation de la pratique des sages-femmes en définissant les conditions d'exercice et les interdictions de cette profession. La loi crée également l'Ordre des sages-femmes du Québec.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

5 décembre 2000

Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne

Cette loi a été présentée par le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration Sylvain Simard et sanctionnée le 5 décembre 2000. Elle vise l'égalité en emploi dans les organismes publics, les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes du secteur de la santé et des services sociaux employant cent personnes et plus. La loi exige que ces organismes établissent un programme d'accès à l'égalité en emploi pour corrige les cas de sous-représentation de groupes visés par la loi, notamment les femmes.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

8 décembre 2017

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Cette loi a été présentée par Hélène David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, et sanctionnée le 8 décembre 2017. Elle vise à renforcer les actions pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et à favoriser un milieu de vie sain et sécuritaire pour la communauté étudiante et les membres du personnel.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

22 septembre 2021

Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels

Extrait des notes explicatives : « La loi modifie aussi la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur pour exiger de ces établissements qu'ils communiquent des renseignements à la personne ayant déposé une plainte. »

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

24 février 2022

Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail

Extrait des notes explicatives : « Cette loi vise à assurer une meilleure protection des personnes qui réalisent un stage en milieu de travail, que ce soit pour l'obtention d'un permis d'exercice délivré par un ordre professionnel ou dans le cadre d'un programme d'études ou de formation de niveau secondaire, professionnel, collégial ou universitaire, qui est offert par un établissement d'enseignement et qui mène à l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'une attestation d'études. À cette fin, la loi accorde notamment aux stagiaires: 1° le droit de s'absenter certains jours fériés; 2° le droit de s'absenter pour cause de maladie ou pour des raisons familiales ou parentales; 3° le droit de bénéficier d'un milieu de stage exempt de harcèlement psychologique, incluant une telle conduite lorsqu'elle se manifeste par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel; 4° une protection contre des représailles exercées par un employeur, un établissement d'enseignement, un ordre professionnel ou l'un de leurs agents advenant l'exercice d'un droit; 5° des recours à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et au Tribunal administratif du travail advenant que l'un de leurs droits prévus par la loi n'a pas été respecté.»

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

3 juin 2022

Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste

Extrait des notes explicatives : « […] La loi introduit des dispositions en matière de harcèlement psychologique, incluant les conduites qui se manifestent par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel. Elle prévoit aussi l'interdiction pour un producteur ou un diffuseur de chercher à contraindre un artiste à s'abstenir ou à cesser d'exercer un droit lui résultant de la loi, notamment par de l'intimidation ou par des mesures discriminatoires ou de représailles. […]»

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

2 décembre 2022

Loi entérinant l'Entente relative à la notion de groupe parlementaire, au fonctionnement de l'Assemblée et des commissions parlementaires, aux aspects budgétaires et à d'autres mesures favorisant la conciliation travail-famille

Extrait des notes explicatives : « La loi précise, dans le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, que ne fait pas défaut d'assiduité le député qui s'absente à l'occasion de sa grossesse, de la naissance de son enfant, de l'adoption d'un enfant, d'un congé de maternité, d'un congé de paternité, d'un congé parental ou en raison de l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour lequel le député agit comme personne proche aidante.»

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

27 mars 2024

Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Extrait des notes explicatives : « Cette loi a pour objet de prévenir et de combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en prévoyant diverses mesures dans les lois du travail visant principalement la protection des travailleurs dans leur milieu de travail et dans l'exercice de leurs recours destinés à assurer cette protection. »

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

30 octobre 2025

Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives

Extrait des notes explicatives : « La loi précise que le système scolaire public est fondé sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur la laïcité de l'État et elle confie à différents intervenants l'obligation de s'assurer du respect de ces valeurs et de la laïcité de l'État au sein du réseau scolaire. »

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

2 avril 2026

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux

Extrait des notes explicatives : La loi élargit les cas dans lesquels les sages-femmes peuvent prescrire et administrer une contraception. Elle élargit également le spectre d'intervention de ces professionnelles dans la prise en charge des infections transmissibles sexuellement et par le sang. De plus, la loi permet aux sages-femmes, aux fins de donner les soins et les services professionnels visés par la Loi sur les sages-femmes, de prescrire, d'effectuer ou d'interpréter un examen ou une analyse. La loi permet aussi dorénavant aux sages-femmes de poursuivre le suivi de l'allaitement au-delà du délai de six semaines après l'accouchement et pour toute la durée de l'allaitement.

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

14 avril 1937

Loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses

Sanctionnée le 14 avril 1937 dans un contexte de crise économique, cette loi visait à aider les mères, responsables de famille. Bien que les nombreuses conditions d'admission aient limité l'accès des femmes à cette aide gouvernementale, cette loi annonçait un tournant dans l'engagement social de l'État.

26 avril 1967

Loi des allocations familiales du Québec

Présentée par le ministre de la Famille et du Bien-être social Jean-Paul Cloutier et sanctionnée le 25 avril 1967, cette loi octroie des allocations semestrielles aux mères ayant des enfants de moins de 16 ans.

Lien connexe : Débats parlementaires

12 décembre 1969

Loi concernant les régimes matrimoniaux

Présentée par le ministre de la Justice Rémi Paul et sanctionnée le 12 décembre 1969, cette loi prévoit le remplacement du régime matrimonial de droit commun qu'était la communauté de biens par la société d'acquêts. Cette loi élimine également la plupart des inégalités entre époux.

Lien connexe : Débats parlementaires

8 décembre 1970

Loi modifiant le Code civil et concernant les enfants naturels

Présentée par le ministre de la Justice Jérôme Choquette et sanctionnée le 8 décembre 1970, cette modification du Code civil permet notamment de reconnaître à la mère les mêmes droits qu'au père quant au mariage de leurs enfants mineurs. Elle reconnaît également aux parents, et non plus au père uniquement, l'exercice des pouvoirs et de l'autorité nécessaire pour s'acquitter de leurs obligations parentales.

Lien connexe : Débats parlementaires

13 décembre 1973

Régime des allocations familiales du Québec

Présentée par le ministre des Affaires sociales Claude Forget et sanctionnée le 13 décembre 1973, cette loi crée un nouveau régime d'allocations familiales remplaçant celui mis en place en 1967. La loi prévoit un versement d'allocation mensuelle à la mère, naturelle ou adoptive, de tout enfant célibataire âgé de moins de 18 ans. En l'absence de la mère, cette allocation est accordée au père de l'enfant.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Lien connexe : Débats parlementaires

17 novembre 1977

Loi modifiant le Code civil

Sanctionnée le 17 novembre 1977, cette loi abolit dans le Code civil la notion d'autorité paternelle pour la remplacer par la notion d'autorité parentale. Cette modification législative permet de consacrer l'égalité de la mère et du père quant à leurs responsabilités parentales et à l'exercice de l'autorité parentale.

21 décembre 1979

Loi sur la santé et la sécurité du travail

Présentée par le ministre d'État au Développement social Pierre Marois et sanctionnée le 21 décembre 1979, cette loi introduit la notion de retrait préventif pour les travailleuses enceintes.

Lien connexe : Débats parlementaires

21 décembre 1979

Loi sur les services de garde à l'enfance

Présentée par le ministre des Affaires sociales Denis Lazure et sanctionnée le 21 décembre 1979, cette loi établit le cadre d'organisation des services de garde à l'enfance, crée l'Office des services de garde et permet notamment aux commissions scolaires de fournir des services de garde en milieu scolaire aux enfants fréquentant la maternelle et le primaire, facilitant de la sorte l'horaire de travail des parents.

Lien connexe : Débats parlementaires

18 juin 1980

Loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires

Présentée par le ministre de la Justice Marc-André Bédard et sanctionnée le 18 juin 1980, cette loi met en place un nouveau système de perception des pensions alimentaires permettant à la personne qui reçoit une telle pension de faire appel aux services d'un percepteur des pensions alimentaires. Ce dernier peut forcer le paiement de la pension alimentaire par l'entremise de saisies mobilières, immobilières, de traitements ou de salaires lorsqu'il y a défaut de paiement. Cette loi modifie également le Code civil du Québec pour permettre l'indexation des pensions alimentaires accordées par le tribunal conformément à l'indice annuel des rentes.

Lien connexe : Débats parlementaires

19 décembre 1980

Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille

Présentée par le ministre de la Justice Marc-André Bédard et sanctionnée le 19 décembre 1980, cette loi réforme en profondeur le droit de la famille au Québec et accorde une meilleure protection légale aux femmes mariées.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Reconnaissant désormais légalement l'égalité entre les conjoints, cette loi stipule que les personnes mariées assument ensemble la direction morale et matérielle de la famille, exercent l'autorité parentale, choisissent la résidence familiale et contribuent aux charges du mariage en proportion de leurs facultés respectives. La loi prévoit également une protection de la résidence familiale qui ne peut être aliénée sans le consentement des deux conjoints.

Cette réforme du droit de la famille reconnaît aussi la contribution de la conjointe et du conjoint à l'enrichissement de l'autre par l'introduction de la prestation compensatoire. Lors d'un divorce, ce recours permet à la conjointe ou au conjoint, qui par son apport en biens ou en services a contribué à enrichir le patrimoine familial, à recevoir une compensation.

Enfin, la loi prévoit que la femme mariée conserve son nom de naissance et peut le transmettre à ses enfants.

Liens connexes : Par ici la démocratie
Débats parlementaires

10 décembre 1986

Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie

Cette loi a été présentée par la ministre de la Santé et des Services sociaux Thérèse Lavoie-Roux et sanctionnée le 10 décembre 1986. Elle prévoit désormais l'inclusion des services de planification familiale prescrites par une ou un médecin et identifiées par règlement parmi les services assurés conformément à la Loi sur l'assurance-maladie.

Lien connexe : Débats parlementaires

23 décembre 1988

Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des pensions alimentaires

Cette loi, présentée par le ministre de la Justice Gil Rémillard et sanctionnée le 23 décembre 1988, met en place un système de perception automatique des pensions alimentaires lorsqu'il y a défaut de paiement, améliorant ainsi la sécurité financière des personnes, majoritairement des femmes, ayant droit à une pension alimentaire.

Lien connexe : Débats parlementaires

23 décembre 1988

Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiant de la Convention de la Baie James et du Nord québécois

Présentée par le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu André Bourbeau et sanctionnée le 23 décembre 1988, cette loi accorde notamment des prestations de maternité aux femmes inscrites aux programmes de sécurité du revenu prévu par la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiant de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, mais étant incapables de participer aux activités reliées à la chasse et au piégeage en raison de leur grossesse ou des soins à donner à leurs enfants.

Lien connexe : Débats parlementaires

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

6 avril 1989

Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et d'autres dispositions législatives

Cette loi a été présentée par le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu André Bourbeau et sanctionnée le 6 avril 1989. Elle prévoit le paiement de deux nouvelles allocations pour les familles, soit l'allocation mensuelle pour jeune enfant et l'allocation de naissance. Ces allocations sont payables en priorité à la mère et ne peuvent être cédées ni faire l'objet d'une saisie.

Lien connexe : Débats parlementaires

22 juin 1989

Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux

Cette loi, présentée par la ministre déléguée à la Condition féminine Monique Gagnon-Tremblay et sanctionnée le 22 juin 1989, apporte des modifications législatives, notamment au droit de la famille, afin de favoriser l'égalité économique des époux et marquer le caractère d'association lié au mariage. L'institution d'un patrimoine familial devient une disposition impérative applicable à tout mariage sans égard au régime matrimonial et la valeur de ce patrimoine familial doit être divisée en parts égales entre les époux advenant le divorce ou la séparation de corps.

Lien connexe : Débats parlementaires

25 octobre 1990
20 décembre 1990

Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide aux familles
Loi modifiant de nouveau la Loi sur les allocations d'aide aux familles

Ces deux lois, présentées par le ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle André Bourbeau et sanctionnées respectivement le 25 octobre et le 20 décembre 1990, prévoient notamment le prolongement de la période de paiement de l'allocation de naissance pour les enfants selon certains critères. Ces allocations sont toujours payables en priorité à la mère.

Liens connexes : Débats parlementaires (Loi sur les allocations d'aide aux familles)
Débats parlementaires (Loi sur les allocations d'aide aux familles)

20 décembre 1990

Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives

Présentée par le ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle André Bourbeau et sanctionnée le 20 décembre 1990, cette loi intègre à la Loi sur les normes du travail des dispositions concernant le congé de maternité de dix-huit semaines. Elle annule également toute exigence relative au service continu pour pouvoir bénéficier de ce congé et introduit un congé parental, sans solde, d'une durée pouvant atteindre 34 semaines. De plus, la loi permet à une personne salariée de s'absenter du travail, à certaines conditions, pour

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

remplir des obligations parentales ou pour se rendre à des examens médicaux liés à la grossesse. Enfin, la loi accorde également un droit de recours à une personne salariée qui a reçu une sanction de son employeur après avoir refusé d'effectuer des heures supplémentaires pour remplir des obligations parentales.

Lien connexe : Débats parlementaires

18 décembre 1991

Code civil du Québec

Cette loi a été présentée par le ministre de la Justice Gil Rémillard et sanctionnée le 18 décembre 1991. Elle institue un nouveau Code civil du Québec pour remplacer le Code civil du Bas-Canada. Ce Code civil prévoit notamment de nouvelles règles pour tenir compte du développement de la procréation médicalement assistée. Il prévoit entre autres l'irrecevabilité d'un recours en désaveu ou en contestation de paternité dans les cas de procréation assistée, sauf si le père peut faire la preuve qu'il n'a pas consenti à cette procédure. Le Code prévoit également que la personne qui fait don de gamètes ne peut jamais réclamer la paternité de l'enfant que son don a permis de concevoir. Il spécifie qu'aucun lien de filiation n'existe entre cette personne et l'enfant, tout en prévoyant que le mari qui consent à la procréation engage sa responsabilité envers la mère de l'enfant.

Lien connexe : Débats parlementaires

18 décembre 1991

Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide aux familles

Présentée par le ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle André Bourbeau et sanctionnée le 18 décembre 1991, cette loi prolonge à nouveau la période de paiement de l'allocation de naissance pour les enfants selon certains critères. Ces allocations sont toujours payables en priorité à la mère.

Lien connexe : Débats parlementaires

16 mai 1995

Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires

Cette loi a été présentée par la ministre de la Sécurité du revenu et ministre responsable de la Condition féminine Jeanne L. Blackburn et sanctionnée le 16 mai 1995. Elle établit des normes précises, uniformes et objectives pour fixer le montant d'une pension alimentaire destinée aux enfants selon la capacité de payer des parents. Cette loi affirme également la responsabilité commune des parents à l'égard de leurs enfants et met en place un programme gouvernemental de perception des pensions alimentaires.

Lien connexe : Débats parlementaires

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

16 avril 1997

Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de congé annuel et de congé parental

Cette loi, présentée par le ministre du Travail Matthias Rioux et sanctionnée le 16 avril 1997, augmente la durée du congé parental de 34 à 52 semaines.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

19 juin 1997

Loi sur les prestations familiales

Présentée par la ministre de l'Éducation et ministre responsable de la famille, Pauline Marois, et sanctionnée le 19 juin 1997, cette loi remplace le régime d'allocation d'aide aux familles. Elle prévoit le versement de prestations familiales pour chaque enfant de moins de 18 ans à la personne qui assume principalement la charge des soins et de l'éducation de l'enfant et qui vit habituellement avec lui. Ce droit n'est reconnu qu'à une seule personne pour un même enfant.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

19 juin 1997

Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance

Cette loi a été présentée par Pauline Marois, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la Famille, et sanctionnée le 19 juin 1997. En plus de créer le ministère de la Famille et de l'Enfance, cette loi instaure les centres de la petite enfance, favorisant de la sorte la participation des femmes au marché du travail.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

22 octobre 1999

Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques

Cette loi, présentée par la ministre de la Justice Linda Goupil et sanctionnée le 22 octobre 1999, vise à harmoniser les lois publiques avec le nouveau Code civil du Québec adopté en 1991. La loi prévoit notamment le remplacement dans plusieurs lois de l'expression « bon père de famille » par « prudence et diligence ».

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

30 mai 2001

Loi sur l'assurance parentale

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Présentée par la ministre de la Famille et de l'Enfance Pauline Marois et sanctionnée le 30 mai 2001, cette loi crée le régime d'assurance parentale qui accorde, aux travailleuses et travailleurs admissibles, des prestations de maternité, des prestations de paternité et des prestations parentales lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

15 mai 2002

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels

Cette loi a été présentée par le ministre du Revenu Guy Julien et sanctionnée le 15 mai 2002. Introduisant la notion de confidentialité des renseignements contenus dans le dossier fiscal d'une personne, la loi prévoit néanmoins que ces renseignements peuvent être utilisés, sans le consentement de la personne concernée, par le ministère du Revenu dans la cadre de l'application ou de l'exécution d'un jugement de paiement de pension alimentaire.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

8 juin 2002

Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation

Présentée par le ministre de la Justice Paul Bégin et sanctionnée le 8 juin 2002, cette loi crée l'union civile et en prévoit les conséquences pour les personnes conjointes, notamment concernant la contribution aux charges du ménage, la résidence familiale, le patrimoine familial et l'obligation alimentaire. Les couples liés par une union civile ont les mêmes droits et les mêmes obligations que ceux unis par le mariage. À moins d'établir, par contrat, un autre régime de vie commune, le régime de la société d'acquêts s'applique.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

11 décembre 2002

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives

Cette loi a été présentée par le ministre du Revenu Guy Julien et sanctionnée le 15 mai 2002. Elle permet notamment d'assurer un traitement prioritaire au recouvrement d'une somme due en vertu de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

19 décembre 2002

Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives

Présentée par le ministre du Travail Jean Rochon et sanctionnée le 19 décembre 2002, cette loi stipule que les normes du travail s'appliquent désormais à certains emplois typiquement féminins, notamment le travail domestique rémunéré, la garde d'enfants rémunérée et les soins rémunérés pour une personne malade, handicapée ou âgée. La loi accorde également de nouveaux droits aux personnes salariées devant remplir des obligations familiales, met en place un congé de cinq jours, dont deux rémunérés, à l'occasion d'une naissance, d'une adoption ou d'une interruption de grossesse à compter de la vingtième semaine, prévoit un congé de maternité sans salaire d'une durée de 18 semaines et un congé préventif si la santé de la mère ou de l'enfant à naître est en danger, permet de prolonger le congé parental de 70 semaines à 104 semaines et offre la possibilité à la personne salariée de reprendre son travail à temps partiel à la suite d'un congé parental. De même, la loi prévoit le maintien des régimes d'assurance collective et de retraite pendant le congé de maternité et la réintégration de la personne salariée dans son poste habituel avec les mêmes avantages, incluant le salaire auquel elle aurait droit si elle était restée au travail. Enfin, la loi stipule que toute personne salariée à le droit de travailler dans un milieu exempt de harcèlement psychologique.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

17 juin 2005

Loi concernant l'obtention et l'exécution réciproques des décisions en matière d'aliments

Présentée par le ministre de la Justice Marc Bellemare et sanctionnée le 17 juin 2005, cette loi vise à faciliter l'obtention et l'exécution d'une décision en matière de pension alimentaire dans les cas où l'un des deux parents ne réside pas au Québec. Cette loi remplace la Loi sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires qui avait été modifiée en 1982.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

5 juin 2006

Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et d'autres dispositions législatives

Présentée par la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine Carole Théberge et sanctionnée le 5 juin 2006, cette loi modifie le nom du ministère qui devient le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. En plus de son mandat antérieur, le ministère a désormais pour mission de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

19 juin 2009

Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée

Présentée par le ministre de la Santé et des Services sociaux Yves Bolduc et sanctionnée le 19 juin 2009, cette loi modifie notamment la Loi sur l'assurance maladie afin que les services de procréation assistée déterminés par règlement soient des services assurés.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

27 octobre 2009

Loi instituant le fonds de soutiens aux proches aidants

Cette loi a été présentée par Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, et sanctionnée le 27 octobre 2009. Elle prévoit la création d'un fonds de soutien pour les proches aidants, majoritairement des femmes, qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à des personnes aînées ayant une incapacité significative susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

7 décembre 2016

Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse

Présentée par Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, et sanctionnée le 7 décembre 2016, cette loi interdit, à moins de 50 mètres d'un local offrant des services d'interruption volontaire de grossesse, toute manifestation ou intervention visant à tenter de dissuader une femme d'obtenir un tel service ainsi qu'à contester ou à condamner son choix. Ce type de manifestations ou d'interventions est également interdit s'il vise les personnes travaillant dans des lieux offrant des services d'interruption volontaire de grossesse.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

12 juin 2018

Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Cette loi, présentée par Dominique Viens, ministre responsable du Travail, et sanctionnée le 12 juin 2018, permet la modernisation de la Loi sur les normes du travail afin de faciliter la conciliation travail-famille. Elle augmente notamment le nombre d'absences autorisées liées à des responsabilités parentales ou à titre de proche aidant. Elle renforce également les dispositions en matière de harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

29 octobre 2020

Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail

Cette loi, présentée par Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et sanctionnée 29 octobre 2020, modifie la Loi sur l'assurance parentale afin d'offrir davantage de flexibilité dans l'utilisation des prestations du régime d'assurance parentale. Elle prolonge la période à l'intérieur de laquelle les prestations peuvent être payées et elle accorde des semaines de prestations parentales additionnelles pour un parent figurant seul à l'acte de naissance d'un enfant.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

8 juin 2022

Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil

Extrait des notes explicatives : « […] Concernant l'autorité parentale, la loi prévoit que cette autorité doit s'exercer sans violence aucune. Elle met en place un mécanisme permettant à un parent de requérir seul des soins pour son enfant mineur, dans une situation de violence familiale ou sexuelle causée par l'autre parent. Elle précise que la présence de violence familiale fait partie des éléments à considérer par le tribunal lors d'une demande de déchéance de l'autorité parentale. De plus, elle révise les règles encadrant le maintien de relations personnelles entre un mineur et ses grands-parents, notamment pour y ajouter la possibilité de maintenir des relations avec l'ex-conjoint du parent, pour accorder une valeur accrue au consentement du mineur et pour établir que le maintien des relations doit être dans son intérêt. »

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

6 juin 2023

Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui

Extrait des notes explicatives : « La loi prévoit que la présence de violence sexuelle doit être prise en considération dans les décisions concernant l'enfant. Elle fait de la présence de violence sexuelle un exemple de situation pouvant conduire le tribunal à prononcer la déchéance de l'autorité parentale. (…) Elle reconnaît la grossesse pour autrui et

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

l'encadre afin de protéger les intérêts de l'enfant et de protéger les mères porteuses dans le cadre d'une telle grossesse. »

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

1er février 2024

Loi proclamant la Journée québécoise de sensibilisation au deuil périnatal

Extrait des notes explicatives : « Cette loi a pour objet de proclamer le 15 octobre Journée québécoise de sensibilisation au deuil périnatal. »
Liens connexes : Cheminement du projet de loi

4 juin 2024

Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale

Extrait des notes explicatives : « Cette loi vise à instituer l'union parentale pour les conjoints de fait qui sont les parents d'un même enfant né ou adopté après l'entrée en vigueur de la présente loi. Ainsi, elle modifie le Code civil, notamment afin de prévoir que la formation de l'union parentale emporte la constitution d'un patrimoine d'union parentale formé de certains biens des conjoints, dont la résidence familiale. (…) La loi contient diverses protections en cas de séparation des conjoints en union parentale. (…) La loi confie au Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants, administré par la Commission des services juridiques, le mandat d'offrir aux parents un service de calcul des pensions alimentaires pour enfants pour les aider à fixer, sans l'intervention du tribunal, le montant d'une pension alimentaire pour enfants. (…) a loi impose au juge l'obligation d'accorder des dommages intérêts lorsqu'il y a violence judiciaire. Elle prévoit aussi que le tribunal doit prendre en compte l'historique des procédures entre les parties, l'impact de la nature répétitive et litigieuse sur l'ex-conjoint et sur l'enfant, ainsi que l'équilibre des forces en présence, notamment en raison de l'existence de violence familiale, y compris conjugale. »

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

10 avril 2025

Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec

Extrait des notes explicatives : « La loi facilite le parcours judiciaire des familles québécoises en attribuant à la Cour du Québec une compétence exclusive pour entendre des demandes relatives à l'union parentale, à l'union civile et à la filiation d'un enfant issu d'un projet parental impliquant une grossesse pour autrui. (…) La loi prévoit que, dans certains cas, l'instruction de l'affaire relative à l'union parentale ou à l'union civile ne peut avoir lieu que si les parties ont entrepris le processus de médiation familiale. Elle prévoit également des exemptions à cette obligation, notamment en présence d'une situation de violence familiale, conjugale ou sexuelle (…). »

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Régimes de retraite

17 juillet 1970

Loi modifiant le Régime de retraite des enseignants

Présentée par le Premier ministre et ministre des Finances Robert Bourrassa et sanctionnée le 17 juillet 1970, cette loi permet aux enseignantes s'étant absentées de leur travail en raison d'un congé de maternité d'ajouter à la durée de leur service les jours d'absence liés à ce congé.

Lien connexe : Débats parlementaires

10 août 1977

Loi modifiant le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Présentée par le ministre de la Fonction publique Denis de Belleval et sanctionnée le 10 août 1977, cette loi permet aux employées s'étant absentées de leur travail en raison d'un congé de maternité d'ajouter à la durée de leur service les jours d'absence liés à ce congé, sans excéder 120 jours.

Lien connexe : Débats parlementaires

23 juin 1983

Loi modifiant les régimes de retraite et diverses dispositions législatives

Cette loi a été présentée par le président du Conseil du Trésor et ministre délégué à l'Administration Yves Bérubé et sanctionnée le 23 juin 1983. Elle modifie le calcul de la rente de retraite des employés et employées du gouvernement et des organismes publics ainsi que des enseignantes et enseignants des commissions scolaires catholiques. La loi permet notamment à une fonctionnaire ou à une enseignante ayant bénéficié d'un congé de maternité de se faire créditer, sans cotisation, jusqu'à 130 jours de ce congé pour le calcul de sa rente de retraite.

Lien connexe : Débats parlementaires

21 juin 2001

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement

Cette loi a été présentée par Jacques Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du Trésor, et sanctionnée le 21 juin 2001. Elle établit le régime de retraite applicable au personnel d'encadrement des secteurs publics et parapublics et prévoit notamment que les employées bénéficiant d'un congé de maternité sont réputées occuper une fonction pendant leur absence et que ce congé n'est pas déduit du traitement admissible ou des années de services pour le calcul de la rente de retraite.

Liens connexes : Débats parlementaires

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Cheminement du projet de loi

11 décembre 2002

Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance

Présentée par la ministre de la Famille et de l'Enfance Linda Goupil et sanctionnée le 11 décembre 2002, cette loi vise à favoriser l'établissement d'un régime de retraite pour les personnes travaillant dans le domaine des services de garde à l'enfance.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

17 décembre 2004

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives

Cette loi, présentée par Monique Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du Trésor, et sanctionnée le 17 décembre 2004, permet notamment d'inclure dans le calcul de la participation au régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels les périodes où une employée bénéficie d'un congé de maternité.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

14 décembre 2006

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite

Cette loi a été présentée par Monique Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du Trésor, et sanctionnée le 14 décembre 2006. Elle prévoit notamment de hausser de 130 à 135 jours le nombre de jours de congé de maternité pouvant être crédités à l'employée dans le cadre des régimes de retraite des enseignants, des fonctionnaires, du personnel d'encadrement, des employés du gouvernement et des organismes publics ainsi que des agents de la paix en services correctionnels.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

Vie civile et droits politiques

24 juin 1892

Loi accordant le droit de vote aux filles majeures et aux veuves en matières municipales et scolaires

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Cette loi a été présentée par le Premier ministre du Québec Charles-E. Boucher de Boucherville et a été sanctionnée 24 juin 1892. La loi octroie aux femmes célibataires et propriétaires ainsi qu'aux veuves le droit de vote aux élections municipales et scolaires.

25 avril 1908

Loi constituant en corporation l'hôpital Sainte-Justine

Cette loi présentée par le député Jérémie-Louis Décarie et sanctionnée le 25 avril 1908 exempte les femmes mariées administratrices de l'Hôpital Sainte-Justine d'obtenir l'autorisation de leur mari pour effectuer les actes nécessaires à la gestion financière de l'Hôpital.

Lien connexe : Débats parlementaires

11 mars 1931

Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile relativement aux droits civils de la femme

À la suite du dépôt du rapport de la Commission Dorion sur les droits civils des femmes, cette loi, sanctionnée le 11 mars 1931, apporte des modifications au Code civil afin notamment de créer la catégorie des biens réservés échappant ainsi à l'administration du mari. Les femmes mariées en emploi ont dorénavant la libre gestion de leur salaire et des biens acquis avec celui-ci.

19 février 1932

Loi modifiant la charte de la cité de Montréal

Présentée par le député Joseph-Maurice Gabias et sanctionnée le 19 février 1932, cette loi octroie, dans son article 6, le droit de vote aux élections municipales de Montréal aux femmes mariées en séparation de biens et propriétaires. Selon les anciennes dispositions (voir la Loi accordant le droit de vote aux filles majeures et aux veuves en matières municipales et scolaires, adoptée en 1892), seules les femmes propriétaires veuves ou célibataires avaient le droit de voter aux élections municipales.

Lien connexe : Débats parlementaires

25 avril 1940

Loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes

Présentée par le Premier ministre Adélard Godbout et sanctionnée le 25 avril 1940, cette loi permet aux femmes de 21 ans et plus de voter et de se présenter comme candidates aux élections provinciales. Au cours des années 1920 et 1930, plusieurs projets de loi visant à octroyer le droit de vote aux femmes avaient été présentés en chambre sans jamais être adoptés, notamment en 1927, en 1929, en 1931 et en 1933.

Lien connexe : Par ici la démocratie

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

16 décembre 1954

Loi modifiant le Code civil

Présentée par le député Lionel-Alfred Ross et sanctionnée le 16 décembre 1954, cette loi modifie le Code civil pour permettre à une femme d'obtenir la « séparation de corps pour cause d'adultère de son mari ». Auparavant, la femme ne pouvait se séparer que si la « concubine » du mari adultère s'installait « dans la maison commune ». Or, le mari pouvait obtenir en tout temps la séparation d'une épouse adultère.

Lien connexe : Par ici la démocratie

18 juin 1964

Loi sur la capacité juridique de la femme mariée

Présentée par la ministre Marie-Claire Kirkland – utilisant alors le nom Claire Kirkland-Casgrain – et sanctionnée le 18 juin 1964, cette loi met fin à l'incapacité juridique de la femme mariée qui peut désormais exercer une profession, gérer ses biens, intenter des actions en justice, conclure des contrats et effectuer des transactions courantes sans devoir présenter la signature de son mari.

Liens connexes : Par ici la démocratie
Débats parlementaires

18 décembre 1968

Loi modifiant de nouveau la Loi des cités et villes

Présentée par le ministre des Affaires municipales Robert Lussier et sanctionnée le 18 décembre 1968, cette loi, applicable à toutes les municipalités du Québec, accorde le droit de vote aux élections municipales à toute personne majeure domiciliée dans la municipalité, élargissant de la sorte le droit de vote aux personnes, principalement des femmes, résidant dans une municipalité sans être légalement propriétaires ou locataires.

Lien connexe : Débats parlementaires

2 mai 1969

Loi modifiant la Loi électorale

Présentée par le Premier ministre Jean-Jacques Bertrand et sanctionnée le 2 mai 1969, cette modification de la Loi électorale retranche le paragraphe c de l'article 48 afin d'octroyer aux autochtones, incluant les femmes, le droit d'être inscrits sur la liste électorale et de voter aux élections provinciales.

Liens connexes : Par ici la démocratie (Les autochtones et le droit de vote)
Par ici la démocratie (Tous les autochtones peuvent voter au Québec)
Débats parlementaires

18 juin 1971

Loi modifiant la Loi sur les jurés

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Présentée par le ministre de la Justice Jérôme Choquette et sanctionnée le 18 juin 1971, cette loi interdit désormais la discrimination fondée sur le sexe dans le choix des membres d'un jury, permettant ainsi aux femmes d'être jurées.

Lien connexe : Débats parlementaires

1er décembre 1971

Loi modifiant la Loi des cités et villes

23 décembre 1971

Loi modifiant le Code municipal

Sanctionnées le 1er décembre et le 23 décembre 1971 respectivement, les modifications apportées à ces deux lois permettent dorénavant aux femmes mariées en communauté ou en séparation de biens de négocier seules une entente d'expropriation de leurs biens propres, sans devoir obtenir l'autorisation de leur mari ou d'un juge.

Liens connexes : Débats parlementaires (Loi des cités et des villes)
Débats parlementaires (Loi modifiant le Code municipal)

6 juillet 1973

Loi du Conseil du statut de la femme

Cette loi crée le Conseil du statut de la femme, un organisme chargé d'étudier et d'émettre des avis sur les questions d'égalité, de respect des droits et du statut de la femme dans la collectivité québécoise.

Liens connexes : Par ici la démocratie
Débats parlementaires

27 juin 1975

Charte des droits et libertés de la personne

Sanctionnée le 27 juin 1975, la Charte des droits et libertés de la personne édicte, dès son préambule, que « tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques » et que « tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi ». La Charte interdit notamment, de façon officielle, toute discrimination fondée sur le sexe.

Lien connexe : Débats parlementaires

27 octobre 1999

Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Présentée par Rémy Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et sanctionnée le 27 octobre 1999, cette loi modifie la Loi sur le mérite agricole afin d'y inclure un vocabulaire plus inclusif. Les mots « cultivateurs ou fils de cultivateurs » sont ainsi remplacés par « producteurs agricoles ou enfants de producteurs agricoles ».

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

18 octobre 1979

Loi modifiant de nouveau la Loi électorale

Présentée par le ministre de la Justice et ministre d'État à la Réforme électorale et parlementaire Marc-André Bédard et sanctionnée le 18 octobre 1979, cette prévoit que la femme mariée peut désormais être inscrite sur la liste électorale sous son nom et ses prénoms. Auparavant, la femme mariée était inscrite soit sous ses nom et prénoms joints à ceux de son mari, soit sous les nom et prénoms de ce dernier précédés de « madame ».

Lien connexe : Débats parlementaires

23 juin 1982

Loi modifiant la Loi sur les poursuites sommaires, le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives

Cette loi a été présentée par Marc-André Bédard, ministre de la Justice, et sanctionnée le 23 juin 1982. Elle modifie notamment la Loi sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires afin que le Québec puisse assurer l'exécution d'un jugement de pension alimentaire rendu par le tribunal d'une autre province canadienne et vice versa, protégeant ainsi davantage le parent, généralement la mère, ayant droit à une pension alimentaire.

Lien connexe : Débats parlementaires

18 décembre 1982

Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne

Présentée par le ministre de la Justice Marc-André Bédard et sanctionnée le 18 décembre 1982, cette modification à la Charte des droits et libertés de la personne permet la reconnaissance de la grossesse comme un motif de discrimination interdit. Cette loi exige également des ministères et organismes gouvernementaux l'implantation de programmes d'accès à l'égalité pour assurer une représentation équitable des groupes pouvant être victimes de discrimination, dont les femmes.

Lien connexe : Débats parlementaires

19 décembre 1986

Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la Charte des droits et libertés de la personne

Présentée par le ministre de la Justice Herbert Marx et sanctionnée le 19 décembre 1986, cette loi prévoit diverses modifications législatives visant à assurer pleinement les droits reconnus par la Charte et à éliminer toute discrimination

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

fondée sur le genre ou l'état civil. La loi abroge notamment les dispositions de la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques interdisant l'accès des femmes aux tavernes et interdisant au tavernier d'embaucher une femme autre que son épouse.

Lien connexe : Débats parlementaires

22 juin 1989

Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne concernant la Commission et instituant le Tribunal des droits de la personne

Présentée par le ministre de la Justice Gil Rémillard et sanctionnée le 22 juin 1989, cette loi crée le Tribunal des droits de la personne qui, sans restreindre le recours au droit commun, permet d'entendre plus facilement et rapidement les demandes de la Commission des droits de la personne en matière de discrimination, notamment quant aux programmes d'accès à l'égalité. La loi prévoit également de nouveaux mécanismes d'enquête et de règlement des différends en cas d'atteinte des droits de la personne.

Lien connexe : Débats parlementaires

14 mai 1992

Loi sur le Conseil de la santé et du bien-être

Présentée par le ministre de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté et sanctionnée le 14 mai 1992, cette loi crée le Conseil de la santé et du bien-être et prévoit que la nomination des membres ayant droit de vote doit notamment assurer une représentation la plus équitable possible des femmes et des hommes.

Lien connexe : Débats parlementaires

22 décembre 1992

Loi sur le Conseil des aînés

Présentée par le ministre de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté et sanctionnée le 22 décembre 1992, cette loi crée le Conseil des aînés et prévoit que la nomination des membres ayant droit de vote doit notamment assurer une représentation la plus équitable possible des femmes et des hommes.

Lien connexe : Débats parlementaires

21 octobre 1998

Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives

Cette loi a été présentée par le ministre responsable de la Réforme électorale Guy Chevrette et sanctionnée le 21 octobre 1998. Elle modifie notamment la Loi électorale afin de permettre à une personne qui quitte temporairement son domicile pour assurer sa sécurité ou celle de ses enfants d'être considérée pour des fins électorales comme domiciliée soit dans la section de vote de son domicile habituel, soit dans celle de sa résidence temporaire.

Lien connexe : Débats parlementaires

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

16 juin 1999

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait

Adoptée à l'unanimité le 10 juin et sanctionnée le 16 juin 1999, cette loi modifie les lois et règlements qui incluent une définition du concept de conjoint de fait pour que les unions de fait soient reconnues sans égard au sexe des personnes.

Lien connexe : *Débats parlementaires*
Cheminement du projet de loi

20 décembre 2001

Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire

Cette loi, présentée par le ministre responsable de la Réforme électorale Guy Chevrette et sanctionnée le 20 décembre 2001, prévoit notamment qu'une personne qui quitte temporairement son domicile pour assurer sa sécurité ou celle de ses enfants peut voter sans avoir à faire connaître l'adresse où elle réside temporairement.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

16 décembre 2005

Loi insérant l'article 1974.1 au Code civil

Cette loi a été présentée par le ministre de la Justice Yvon Marcoux et sanctionnée le 16 décembre 2005. Elle ajoute un article au Code civil afin de permettre à une personne de résilier un bail en cours si sa sécurité ou celle de l'enfant qui habite avec elle est menacée par la violence d'un conjoint, la violence d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel, même perpétrée par un tiers.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

4 décembre 2007

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière électorale concernant l'identification des électeurs

Présentée par Benoît Pelletier, ministre responsable de la Réforme électorale, et sanctionnée le 4 décembre 2007, cette loi permet à une personne ayant des motifs valables, notamment aux femmes portant un voile pour des raisons religieuses, de voter sans se découvrir le visage.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

12 juin 2008

Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne

Cette loi, présentée par Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et sanctionnée le 12 juin 2008, modifie la Charte des droits et libertés de la personne afin de stipuler expressément que l'ensemble des droits et libertés qui y sont décrits sont garantis de façon égale aux femmes et aux hommes.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

30 novembre 2011

Loi modifiant le Code civil concernant certains cas de résiliation du bail d'un logement

Cette loi a été présentée par Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, et sanctionnée le 30 novembre 2011. Elle réduit notamment de trois mois à deux mois le délai de résiliation d'un bail en cours pour une personne qui craint pour sa sécurité ou celle d'un enfant habitant avec elle en raison de la violence d'un conjoint, d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel, même perpétrée par un tiers.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

12 juin 2020

Loi modifiant le Code civil pour notamment rendre imprescriptible les actions civiles en matière d'agression à caractère sexuel, de violence subie pendant l'enfance et de violence conjugale

Présentée par Sonia LeBel, ministre de la Justice, et sanctionnée le 12 juin 2020, cette loi rend imprescriptible l'action en réparation d'un préjudice résultant d'une agression à caractère sexuel, de la violence subie pendant l'enfance ou de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint.

Liens connexes : Débats parlementaires
Cheminement du projet de loi

30 novembre 2021

Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale

Extrait des notes explicatives : « Cette loi crée le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale afin de réserver aux poursuites impliquant un contexte de telles violences un cheminement particulier qui suppose notamment que celles-ci sont entendues par la Division spécialisée en matière de violence sexuelle et de violence conjugale de la Cour du Québec. »

Liens connexes : *Cheminement du projet de loi*

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

18 mars 2022

Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel du Québec afin d'y prévoir le pouvoir d'exiger qu'une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve

Extrait des notes explicatives : « Cette loi vise à prévoir expressément dans la Loi sur le système correctionnel du Québec les cas où, en vue de protéger la sécurité publique, il peut être exigé qu'une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve, notamment à un bracelet antirapprochement visant à favoriser la sécurité d'une personne victime. »

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

4 décembre 2024

Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence

Extrait des notes explicatives : « La loi prévoit une procédure simple et rapide pour prévenir ou faire cesser le partage non consensuel d'une image intime ainsi que les sanctions pouvant être imposées en cas de non-respect d'une ordonnance prononcée à cette fin. (…) La loi modifie le Code de procédure civile pour élargir la portée d'une ordonnance de protection afin qu'elle puisse être utilisée en vue de protéger une personne qui craint que sa vie, sa santé ou sa sécurité soit menacée, notamment à cause d'un contexte de violence. (…) La loi prévoit des mesures d'aides au témoignage des personnes victimes de violence familiale, conjugale ou sexuelle, notamment la possibilité de témoigner à distance et d'être accompagnées d'un chien de soutien ou d'une personne de confiance. »

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

28 mai 2025

Loi sur l'intégration à la nation québécoise

Extrait des notes explicatives : « Cette loi a pour objet d'établir le modèle québécois d'intégration à la nation québécoise, lequel favorise le vivre-ensemble ainsi que la vitalité et la pérennité de la culture québécoise en tant que culture commune et vecteur de cohésion sociale (…) » Chapitre II, article 3 : « La culture commune, à laquelle tous sont appelés à adhérer et à contribuer, se définit notamment par la langue française, la tradition civiliste, des institutions particulières, des valeurs sociales distinctes, des objets et un patrimoine culturels uniques, un parcours historique spécifique et l'importance accordée à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la laïcité de l'État et à la protection de la seule langue officielle et commune du Québec. »

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

2 avril 2026

Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec

Extrait du Chapitre I, article 4.2 : « Tout membre du personnel d'un organisme visé au paragraphe 12° de l'annexe I doit, dans l'exercice de ses fonctions, avoir une conduite guidée à la fois par les valeurs démocratiques et les valeurs

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

québécoises exprimées notamment par la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), dont l'égalité entre les femmes et les hommes, et par la laïcité de l'État. »

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

2 avril 2026

Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions

Extrait de la page web de la loi : Lorsqu'elle sera en vigueur, la *Loi sur la divulgation publique de renseignements concernant certains délinquants sexuels à risque élevé de récidive* permettra de rendre publics, sur une page Web, des renseignements sur certains délinquants sexuels à risque élevé de récidive; La *Loi* permettra la communication par un corps de police, lorsque cela est nécessaire dans certaines circonstances, de certains renseignements concernant une personne sans son consentement. Plus précisément : la communication aux personnes victimes des conditions de mise en liberté d'une personne arrêtée en lien avec la perpétration d'une infraction criminelle, dans l'attente de sa comparution, qui sont nécessaires pour assurer leur sécurité,la communication de renseignements personnels d'une personne soupçonnée d'avoir commis un acte dans un contexte de violence conjugale à un organisme d'aide reconnu et désigné, si ces renseignements sont nécessaires pour effectuer une première intervention auprès de cette personne.

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

11 juin 2026

Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d'un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives

Extrait des notes explicatives : Ce projet de loi vise principalement à permettre la communication de renseignements concernant un partenaire intime qui pourrait présenter un risque pour la sécurité d'une personne ou de son enfant.

Liens connexes : Cheminement du projet de loi

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Bibliographie sélective

Assemblée nationale du Québec. **Les députées de l'Assemblée nationale du Québec : engagées dans l'égalité entre les femmes et les hommes.** Québec : Assemblée nationale du Québec, 2008. 46 p.

Chagnon, Rachel; Martin, Andréanne. **Les femmes et lois du Québec depuis 1970.** Québec : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2009. 222 p.

Conseil du statut de la femme. **La constante progression des femmes : historique des droits des femmes.** Québec : Conseil du statut de la femme, 2005. 8 p.

Descarries, Francine. **Chronologie de l'histoire des femmes au Québec et rappel d'événements marquants à travers le monde.** Montréal : Institut de recherches et d'études féministe-UQAM, 2007. 27 p.

Gagnon, Françoise; Proulx, Maude. **La constante progression des femmes. Édition spéciale : 35e anniversaire du Conseil du statut de la femme.** Québec : Conseil du statut de la femme, 2008. 32 p.

Réseau québécois en études féministes; Conseil du statut de la femme. **Ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec. 1600 à nos jours**, [En ligne]. https://histoiredesfemmes.quebec/ (Page consultée le 30 juin 2021).

Bibliothèque de l'Assemblée nationale